

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	03.06.2014	10:56	14.134	DJSC	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Hughes Chantraine

**Titre:** Obligation de lever le doute, vers une prise de risque insensée dans les affaires de vols!

**Contenu:**

Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer quel est le but, autre que financier, visé par ce nouvel arrêté, où il apparaît surprenant qu'il revient maintenant au citoyen de prendre des risques pour protéger son patrimoine.

**Développement:**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un nouvel arrêté concernant les dispositifs d'alarme contre les agressions, l'effraction et le vol est entré en vigueur. Il exclut notamment le traitement des alarmes pour la catégorie des entités privées, soit les habitations de particuliers, les personnes morales et physiques ainsi que les commerces...

En clair, cela signifie que dès le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, une intervention policière ne sera engagée que, et uniquement, si l'effraction ou l'agression est avérée.

Dans le cas contraire, et sans cette "précaution" (levée du doute), une taxe pour la violation de l'obligation de la levée de doute sera facturée (500 francs), une autre taxe pour fausse alarme sera facturée également (500 francs) ainsi que les frais d'intervention, en fonction du temps et de la distance, que l'on peut estimer à aussi 500 francs.

Concrètement, c'est à la victime de justifier l'intervention de la police, en allant sur place vérifier que cambriolage il y a bien eu, au risque de se retrouver nez-à-nez avec des voleurs et de se faire agresser, ou alors de ne pas vérifier et prendre l'autre risque, celui d'avoir une amende de près de 1'500 francs!

Cette nouvelle manière de procéder est assez surprenante, quand on sait que la violence est en constante augmentation dans les cas de cambriolages...

On est surtout en droit de se demander à quoi sert-il encore d'investir dans des systèmes de sécurité!

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Hughes Chantraine	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**